

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi seize janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, Mme HALLOPE Céline, M. LECOINTE Didier et M. SANGNIER Sylvain.

Absent excusé : M. BELLIS Gilles.

Date de convocation : 16/01/2015

Date d'affichage : 17/01/2015

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

M. LEVECQUE Yannick a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 5 décembre 2014.

### **OBJET : DELIBERATION N°2015-01 : BILAN DES PREVISIONS ET REALISATIONS EN INVESTISSEMENT 2014 : RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014 – BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation des prévisions et réalisations d'opérations en investissement sur l'exercice 2014.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de reporter sur l'exercice 2015, les restes à réaliser suivants:

- en dépenses : 2500.00 €
- en recettes : 0.00 €

conformément à l'état détaillé ci-joint.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2015-02 : BILAN DES PREVISIONS ET REALISATIONS EN INVESTISSEMENT 2014 : RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014 – BUDGET TOURISME ET LOISIRS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation des prévisions et réalisations d'opérations en investissement sur l'exercice 2014.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de reporter sur l'exercice 2015, les restes à réaliser suivants:

- en dépenses : 500.00 €
- en recettes : 0.00 €

conformément à l'état détaillé ci-joint.

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2015-03 : PROJET RENOVATION INTERIEURE DE LA PISCINE MUNICIPALE : CHOIX DES OFFRES ET DEMANDE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 5 décembre 2014, le Conseil Municipal avait accepté la rénovation intérieure de la piscine municipale afin d'assurer son fonctionnement adéquat à court et moyen terme notamment pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 décembre 2014 sur le site « achatspublics53 » dans le cadre d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Pour le lot n°1 (remplacement du carrelage) : une seule entreprise a répondu :

- CONSTANTINO CARLOS (53) avec l'achat du carrelage auprès de PIGEON MATERIAUX (53)

Pour le lot n°2 (acquisition de mobilier (cabines et casiers)) : trois entreprises ont répondu :

- MALINE (53)
- NAVIC (74)
- SUFFIXE (70)

Pour le lot n°3 (plomberie et électricité) : une seule entreprise a répondu :

- AYMERIC PELLOIN (53)

Pour le lot n°4 (menuiserie) : une seule entreprise a répondu :

- MALINE (53)

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :**

- de choisir les offres suivantes suite à l'analyse de la commission du 18 janvier :

Pour le lot n°1 : l'entreprise CONSTANTINO Carlos pour un montant de 5520 € HT avec l'achat du carrelage auprès de PIGEON MATERIAUX pour un montant de 3968.87 € HT

Pour le lot n°2 : l'entreprise SUFFIXE pour un montant de 17 693.50 € HT avec option (délai de livraison de 4 à 6 semaines)

Pour le lot n°3 : l'entreprise AYMERIC PELLOIN pour un montant de 4832.09 €;

Pour le lot n°4 : l'entreprise MALINE pour un montant de 2478.32 € HT avec option.

Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :

Estimation Dépenses	En € HT	Estimation RECETTES	En € HT
Travaux rénovation intérieure	34 492.78 €	- Région (20%)	6898.56€
		- D.E.T.R (20%)	6898.56 €
		-Autres subventions (2 <sup>ème</sup> partie volet 1 fonds de concours par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez)	3400.83 €
		Autofinancement	17 294.83 €
<b>Total</b>	<b>34 492.78 €</b>	<b>Total</b>	<b>34 492.78 €</b>

-de solliciter la Région, l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2015, de demander auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds de concours 2013-2015 ; et toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,

- d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché, les dossiers de demande de subventions et tous les documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2015-04 : AUTORISATION MANDATEMENT 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de passer les écritures nécessaires aux investissements en cours dans la limite fixée par la loi avant le vote du budget primitif 2015, soit 25% des crédits engagés l'année dernière.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les écritures suivantes pour le budget commune :

- remplacement chaudière de la mairie au compte 2135 opération 113 mairie d'un montant de 1586.83 € (mandatement possible de 25% de 8000 €) ;

- acquisition d'une borne incendie au compte 2041581 opération 117 voirie d'un montant de 2520 € (mandatement possible de 25% de 11 000 €).

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2015-05 : PARTICIPATION ACHAT VETEMENTS DE TRAVAIL AVEC LA COMMUNE DE LE BURET**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Le Buret est d'accord pour participer au financement des vêtements de travail de Monsieur ROCHER Alain à hauteur de 50%, vu qu'il est employé sur les deux communes.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

**-DONNE SON ACCORD** pour que les frais concernant les vêtements de travail de Monsieur ROCHER Alain soient financés à 50% par la commune de Le Buret ;

**-ACCEPTE** que la commune de Le Buret rembourse à la commune cette somme en fin d'année en même temps que les charges liées à l'utilisation du tracteur et charge le Maire d'établir un avenant à la convention pour les dépenses prises en charge en commun concernant l'employé communal ;

**-AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2015-06 : ADHESION 2015 COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE**

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement d'adhésion au Comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne qui regroupe 28 associations, chacune constituée de bénévoles.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

**-ACCEPTE** de renouveler l'adhésion pour l'année 2015 au Comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne pour un montant de 30€ ;

**-AUTORISE** le Maire à signer le coupon d'adhésion et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**AFFAIRES DIVERSES :**

➤ **Permanences élections départementales:**

**-1<sup>er</sup> tour dimanche 22 mars 2015 :**

8 h 00 - 10 h 30 : M. LEVECQUE Yannick - M. DUBRAY Cédric - Mme HALLOPÉ Céline  
10 h 30 – 13 h00 : Mme COLIN Marie-Pierre - M. BRUNETEAU Paul - M. SANGNIER Sylvain  
13 h 00 – 15 h30 : M. ABAFOUR Michel - M. AUBRY Jean-Louis – M. BELLIS Gilles  
15 h 30 – 18 h 00 : M. LEVECQUE Yannick/M.ABAFOUR Michel – M. LECOINTE Didier – Mme GARNIER Arlette

**-2ème tour dimanche 29 mars 2015 :**

8 h 00 - 10 h 30 : M. LEVECQUE Yannick - M. DUBRAY Cédric - Mme HALLOPÉ Céline  
10 h 30 – 13 h00 : Mme COLIN Marie-Pierre - M. BRUNETEAU Paul - M. SANGNIER Sylvain  
13 h 00 – 15 h30 : M. ABAFOUR Michel - M. AUBRY Jean-Louis – M. BELLIS Gilles  
15 h 30 – 18 h 00 : M. LEVECQUE Yannick/M.ABAFOUR Michel – M. LECOINTE Didier – Mme GARNIER Arlette

- **Proposition de l'implantation d'un terrain multisports en lieu et place du terrain de tennis:** projet mis à l'étude.
- **Proposition de l'étude de la mise en sécurité du Centre Village par des équipements de ralentissement et signalétique :** à revoir en commission bâtiments et demander auparavant à l'agence technique départementale si la commune peut mettre en place des panneaux avec l'indication « attention passage d'enfants » sur la route départementale près du Bois de Bel Air quand les colonies sont présentes.
- **Prochain conseil municipal:** vendredi 20 février.

M. le Maire clôt la séance à 22h30.